

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
BUDGET 2021 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que le conseil d'arrondissement d'Anjou tiendra une séance extraordinaire le 6 octobre 2020 à 19 h 30, à huis clos, au cours de laquelle les délibérations du conseil d'arrondissement et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier de l'année 2021 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023.

Toute personne intéressée pourra poser des questions et/ou commentaires par écrit, en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou.

L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 21 septembre 2020.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par intérim